

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE, SOUTERRAINES  
ET AÉRIENNES

**SECTION I**

DESCRIPTION DES TRAVAUX

**1.** Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de la chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables. Ils peuvent également comprendre la réhabilitation sans excavation des conduites d'aqueduc ou d'égout au moyen de techniques et de gainage, d'insertion ou autres par l'intérieur des conduites existantes; la réfection ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux.

Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles la signalisation, la communication et le préachat de matériaux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques ainsi que tout autre ouvrage connexe.

**SECTION II**

LOCALISATION DES TRAVAUX

**2.** Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**3.** L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1 s'élève à 60 736 000 \$.

**Sous-total : 60 736 000 \$**

### **CHAPITRE II**

#### **CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES**

##### **SECTION I**

###### **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**4.** Les travaux consistent à réaliser la construction ou la reconstruction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Les ouvrages à consolider peuvent comprendre aussi la réalisation de travaux de bouclage de conduites d'aqueduc, d'ouvrages de mécanique de procédé tels que : pompes, vannes et régulateurs de débit et de pression, d'instrumentation et contrôles divers en lien avec la mécanique de procédé, de bassins de rétention, d'interconnexions de réseaux, l'acquisition de parcelles de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes de même nature.

Des travaux de réfection d'infrastructures de surface, souterraines, d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, la construction de trottoirs et de pistes cyclables ainsi que tout autre ouvrage connexe peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

##### **SECTION II**

###### **LOCALISATION DES TRAVAUX**

**5.** Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de proximité.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 4 s'élève à 2 365 000 \$.

**Sous-total : 2 365 000 \$**

### **CHAPITRE III**

#### **RUES ADAPTÉES – SAINT-JEAN BAPTISTE**

### **SECTION I**

#### **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**7.** Les travaux consistent à réaliser, sur plusieurs rues du quartier Saint-Jean-Baptiste, la réfection des infrastructures de surface, aériennes et souterraines, l'enfouissement et la rationalisation des fils aériens, divers travaux d'aménagements de surface, incluant des banquettes, des plantations, des lampadaires ainsi que divers ouvrages connexes afférents.

### **SECTION II**

#### **LOCALISATION DES TRAVAUX**

**8.** Les travaux auront lieu dans le quartier Saint-Jean-Baptiste situé dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**9.** L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 7 s'élève à 5 700 000 \$.

**Sous-total : 5 700 000 \$**

**TOTAL : 68 801 000 \$**

Annexe préparée le 5 janvier 2010 par :

---

Marie Rosan, ing. jr  
Service de l'ingénierie